



Le 11 juin 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération de l'Entraide Protestante réagit aux décrets d'application de la loi de janvier 2002 portant sur l'évaluation interne et externe

La Commission Protection de l'Enfance de la Fédération de l'Entraide Protestante prend acte des dispositions prévues dans le cadre des décrets d'application de la loi de janvier 2002 portant sur l'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Elle affirme que les actions conduites par ses structures d'accueil et d'éducation sont non seulement des réponses techniques à évaluer mais témoignent aussi des valeurs sur lesquelles se sont construites les associations et fondations qui les ont créées.

Ces valeurs donnent sens aux actions d'accompagnement et de soutien des enfants et de leurs parents et garantissent à ces personnes leur dignité, leur respect en favorisant le développement de leur esprit critique.

Contact Presse :

Lluis Caballé

Responsable du dossier « Protection de l'Enfance »

Tél. 04 75 59 28 76

Mél. rhonealpes@fep.asso.fr